

# TORTURES

Mauvais traitements et tortures : essence des régimes totalitaires et pratique quotidienne dans les camps

## UN EXEMPLE : BREENDONK

### DOCUMENT 1

11.) Die Behandlung der Lagerinsassen muss hart, aber gerecht sein. Misshandlungen der Häftlinge sind verboten. Die Anwendung von Gewalt darf nur zur Brechung von Widerstand erfolgen.

12.) Disziplinarstrafen im Lager kann nur der Kommandant oder der stellvertretende Kommandant verhängen.

13.) Als Lagerstrafen sind ausschliesslich zulässig:

a) Arrest

Er wird in Einzelzellen vollzogen. Der Bestrafte erhält einen Strohsack, 2 Decken und die gleiche Verpflegung wie die übrigen Häftlinge;

b) verschärfter Arrest

der Bestrafte erhält einen Strohsack, 2 Decken und als Nahrung Wasser und Brot, an deren Stelle jeden 4. Tag die gleiche Verpflegung wie für die übrigen Häftlinge tritt;

c) strenger Arrest

der Häftling erhält lediglich eine Decke auf hartem Lager, Wasser und Brot und jeden 4. Tag die gleiche Verpflegung wie die übrigen Häftlinge.

Arrest kann bis zur Dauer eines Monats, verschärfter Arrest bis zu 3 Wochen, strenger Arrest bis zu 14 Tagen verhängt werden.

13.) Peuvent être utilisées comme punitions dans le camp:

a) 'Arrêt'

Il est placé dans une cellule d'isolement. Le puni reçoit un matelas rempli de paille, deux couvertures et le même approvisionnement que les autres détenus.

b) 'Arrêt renforcé'

Le puni reçoit un matelas rempli de paille, deux couvertures et comme nourriture du pain et de l'eau; tous les 4 jours, il reçoit le même approvisionnement que les autres détenus.

c) 'Arrêt durs'

Le détenu reçoit uniquement une couverture, de l'eau et du pain, et tous les 4 jours le même approvisionnement que les autres détenus.

La mise aux arrêts peut être prolongée jusqu'à un mois, les arrêts renforcés jusqu'à trois mois et les arrêts les plus durs jusqu'à 14 jours.

© Fort Breendonk

Fragment de l'ordonnance du 12 mai 1942 en rapport avec l'organisation du camp de Breendonk et l'usage de la violence

### DOCUMENT 2

*«Indépendamment des coups les plus violents qui ne cessaient de pleuvoir pendant toute la journée (coups de pieds, de poing, de cravache ou de bâton), une punition fréquente consistait à attacher sur le dos d'un détenu un havresac contenant 30 à 40 kilos de pierres. Nanti de cette charge, le malheureux était contraint de travailler toute une journée, ou placé durant plusieurs heures en position fixe, et la face contre un mur, de manière à ne pouvoir s'incliner en avant pour se soulager du poids des pierres qui lui arrachait les épaules. Le poids moyen des détenus variant de 40 à 55 kilos, il est aisé de réaliser l'effort surhumain que devait faire le supplicié pour résister à pareille épreuve. Certains en sont morts le lendemain, tels Roger POQUETTE, de Marcinelle.»*



© Fort Breendonk

[Commission des crimes de guerre commis sous l'Occupation de la Belgique, 1940-1945  
Le camp de torture de Breendonk, Liège, 1948, p. 41]

# TORTURES

## DOCUMENT 3

«Nous sommes sept à être débarqués devant l'entrée du tunnel. Tout y est sombre. Un vacarme épouvantable fait de hurlements et d'injures. Véritablement l'entrée de l'enfer! Je me suis rappelé la "Comédie humaine" de Dante: "vous qui entrez ici, perdez tout espoir". Dans le tunnel, des coups, des cris... Les SS, les soldats de la Wehrmacht s'en donnent à cœur joie.

Au bout du couloir, abruti par la peur, nous devons nous placer devant un mur de béton. Nous devons rester immobile. Au moindre mouvement, des coups. Ma tête fut projetée contre le béton rugueux. Le sang coulait sur mon visage. La torture était immense. J'ai voulu me frotter le visage qui fut à nouveau projeté contre le mur. Nous sommes resté dans cette position, aligné le long du mur, pendant environ 9 heures. Le soir quand nous fûmes amenés dans notre chambrée, nous étions anéantis, physiquement et moralement.»

COEKELBERGS Roger, détenu n° 375 - Breendonk, 10/08/1941 - 09/09/1941

«Nous étions à peine descendus qu'un groupe d'Allemands vient vers nous par le pont qui donnait accès au Fort. On a été ensuite placés par trois, comptés et un "Los herein" nous a été hurlé. Ce bref ordre fut immédiatement suivi de coups de crosse et de gifles. Mon cœur a sursauté; un sentiment de peur a fait son apparition. Est-ce que l'on va nous traiter ainsi quotidiennement?»

BAEYENS Victor, détenu n° 89 - Breendonk, 22/08/1941 - 22/09/1941  
in [BAEYENS, V., *In de schaduw van de galg*. S.d., s.l.]

«Il semble que les Russes détenus avec nous avaient volé quelques carottes dans la cuisine et que cela avait été remarqué. On a dû se rassembler et vider nos poches. (...) Tandis qu'ils vidaient leurs poches, des pommes de terre ont roulé sur le sol. Ils ont immédiatement été frappés à grands coups de fouet et battus jusqu'à ce qu'ils tombent par terre. Ensuite, ils ont dû rester un long moment à genoux et furent ensuite placés dans les cellules d'isolement. Ils ont dû y rester toute une journée et toute une nuit sans manger.»

BOECKMANS Louis, détenu n° 3253 - Breendonk, 23/07/1944 - 08/08/1944

«Quand on était dans les chambrées et que par malchance, un des détenus n'était pas aligné ou qu'un brin de paille restait sur le sol, les gardiens trouvaient amusant de nous faire nous coucher, nous relever; monter et descendre des lits,... Ces ordres en soi n'étaient pas si terribles; cependant, une majorité des hommes ne parvenait déjà pas à les exécuter (...) Ceux-là étaient frappés et battus par le SS flamand Wijss et ils en gardaient des traces des jours durant. Il est arrivé que Wijss nous marche dessus et nous blesse à chaque pas avec ses talons.»

STEIN Vital, détenu n° 2412 - Breendonk, ... - 06/05/1944  
[© Auditorat militaire, Bruxelles, Procès de Malines]

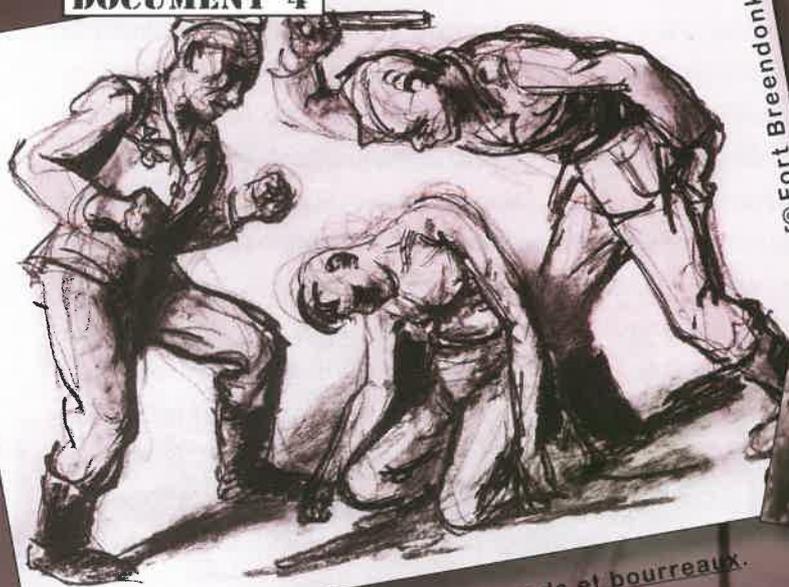
«Au travail, il y avait un poteau qui dépassait du sol d'un bon mètre. Ce poteau avait une section selon moi de 15 cm environ. Sur ordre de Wijss, j'ai dû rester en équilibre sur un pied sur ce poteau, avec ma pioche dans les mains et les bras levés au-dessus de la tête. Wijss m'a alors lancé des pierres jusqu'à ce que complètement épuisé, je tombe du poteau. J'ai dû faire cela deux fois, à chaque fois sur ordre de Wijss.

Cela arrivait chaque fois que le commandant ou le lieutenant du fort apparaissaient sur le chantier.

REYNDERS Joseph, détenu n° 2350 - Breendonk, 21/07/1944 - 08/08/1944  
[© Auditorat militaire, Bruxelles, Procès de Malines]

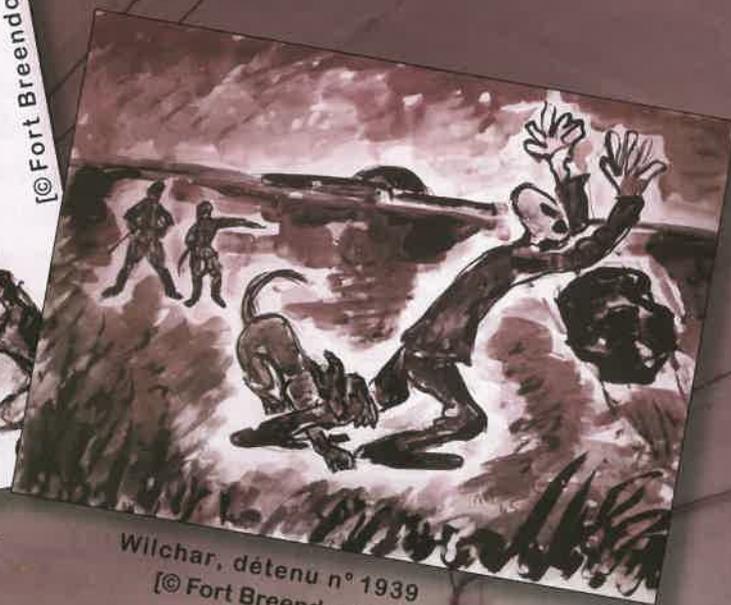
# TORTURES

## DOCUMENT 4

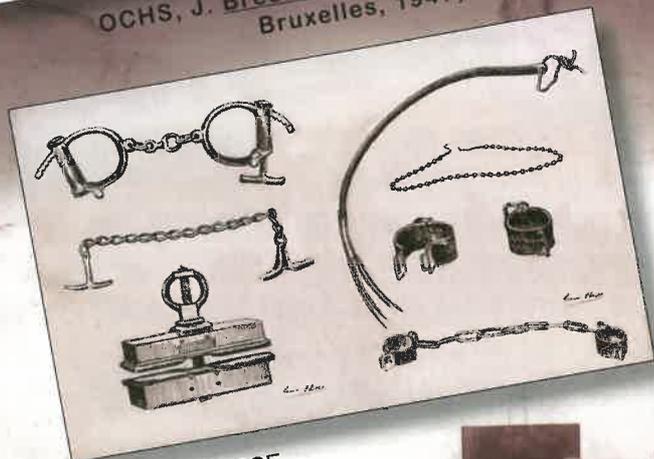


[© Fort Breendonk]

OCHS, J. Breendonck. Bagnards et bourreaux. Bruxelles, 1947, ill. 25



Wilchar, détenu n° 1939 [© Fort Breendonk]



Dessin de CLESSE [© Fort Breendonk]

On distingue, outre menottes diverses et fouet, un serre-tête fait de petites billes de plomb fixées sur un fil ainsi qu'un "écrase-doigts", sorte de presse qui brisait les os des doigts de la main.

*«J'ai été rouée de coups pendant des heures par les gestapistes qui m'interrogeaient. Ensuite, on m'a pendue par les mains, puis détachée, déshabillée, et frappée avec des lanières de cuir. J'étais soumise au régime cellulaire et je ne connaissais guère les autres détenus car, lorsqu'on me faisait quitter ma cellule, j'étais coiffée d'un capuchon. J'ai soigné Joséphine Claes après qu'elle eut quitté la chambre de torture. J'ai vu son corps, il était noir de coups. Après Breendonk, elle a été conduite dans un camp de concentration en Allemagne. Elle y est morte. Je sais que l'époux de Mira Sokol était lui aussi à Breendonk. Il est mort à quelques pas de la cellule où sa femme était enfermée.»*

Claire COGAN, qui était infirmière à l'hôpital Brugman de Bruxelles, a séjourné à Breendonk du 17 novembre 1942 au 1<sup>er</sup> juin 1943. Elle y a vu son ami mourir sous ses yeux.

# TORTURES

«Le crochet fut passé dans les liens qui tenaient mes mains attachées derrière le dos. Puis on me hissa avec la chaîne jusqu'à ce que mon corps pende à environ un mètre du sol. Suspendu ainsi par les mains liées dans le dos, on ne peut se maintenir à la force des muscles qu'un très court moment seulement dans une position proche de la verticale (...) la sueur vous coule sur le front et sur les lèvres et (...) le souffle se fait court, on n'est plus en état de répondre à aucune question. Complices? Adresses? Points de rencontre? C'est à peine si l'on entend encore. La vie alors concentrée tout entière en un seul endroit très circonscrit du corps, en l'occurrence les articulations des épaules, ne réagit plus, parce qu'elle s'épuise totalement à rassembler ses forces. (...) C'est à ce moment que se produisit dans le haut de mon dos un craquement et une déchirure. Je sentis mes épaules se déboîter. Le poids même du corps avait provoqué la luxation, je tombai dans le vide et tout mon corps pendait maintenant au bout de mes bras disloqués, étirés vers le haut par derrière et retournés jusqu'à se retrouver par dessus de ma tête. (...) En même temps les coups assénés avec le nerf de bœuf pleuvaient dru sur mon corps (...) C'est seulement dans la torture que la coïncidence de l'homme et de sa chair devient totale: hurlant de douleur, l'homme torturé et brisé par la violence, qui ne peut espérer aucune aide, qui a perdu le droit de légitime défense, n'est plus qu'un corps et absolument rien d'autre.»

Hans MAYER, alias Jean AMERY, détenu n°2311 - Breendonk, 23.07.1943 - 15.01.1944  
AMERY, J. Par-delà le Crime et le Châtiment. Essai pour surmonter l'insurmontable. Acte Sud, 1995, p. 67-68

«J'ai parfois été présent lors des interrogatoires dans le bunker, mais vraiment pas souvent (sic). Lorsque le détenu ne voulait pas parler, il était frappé, le plus souvent avec un nerf-de-bœuf. (...) Certains, lorsqu'ils venaient interroger, avaient même une sorte de matraque ou un "gummi" avec eux. Parfois le détenu était déshabillé avant d'être battu. Pour le frapper, on l'amenait sur la table ou sur une chaise. Quand le détenu était trop faible ou ne voulait vraiment pas parler, il était menotté, les mains dans le dos. Ensuite on le hissait grâce à une poulie et il était ensuite frappé (...)»

Le SS flamand Fernand Wijss à la Cour militaire (1945)  
[© Auditorat Militaire, Bruxelles, Procès de Malines]

«Et bien, l'interrogatoire de force, c'est à dire, sous la torture...

Généralement on vous enlevait, on vous faisait enlever votre pantalon, je m'excuse des détails mais enfin bon. Probablement pour voir si vous étiez juif mais surtout pour ce qui allait se passer comme eh, comme accident. (...) la torture classique était la pendaison par derrière, c'est à dire que vous

aviez les mains derrière le dos, menottées et ces menottes étaient accrochées à ce crochet et vous étiez levés (...).

Ce qui fait que (...) vous étiez tirés, remontés vers

l'arrière alors qu'est-ce qui arrivait quand vous quittiez le sol? votre corps basculait vers l'avant n'est-ce pas, (...), votre corps prenait une position horizontale mais avec des douleurs intolérables dans les articulations alors pour accentuer encore cette torture, on vous battait sur le dos, le bas du dos à coups de cravaches, à coups de gourdins pour vraiment vous faire sauter les rotules quoi, les épaules.»



Torture pratiquée à Buchenwald - identique à celle appliquée à Breendonk

# TORTURES

*«Et alors on vous laissait tomber sur ces blocs (...)Souvent ça vous cassait les os ou en tout cas les rotules des genoux. Et on vous remontait, on vous rabaissait et alors généralement les sphincters se relâchaient et c'est à ça que servait cette petite rigole, ce n'était pas pour le sang, mais c'était pour... et ça a duré comme ça jusqu'à l'évanouissement. Alors avec un seau d'eau ou des coups, on vous ranimait, on recommençait jusqu'au prochain évanouissement et ça durait comme ça une heure, deux heures, jusqu'à ce que, vous vous trouviez dans état second ayant perdu tout sens de la réalité,... vous ne saviez plus où vous étiez, vous ne saviez plus ce qui se passait, vous ne compreniez plus, vous... Alors généralement, à ce moment-là quand vous n'étiez plus qu'une épave on vous ramenait au cachot ou alors en chambrée.»*

**Robert SCHRIEWER, détenu n° 330 - Breendonk, 01.02.1944-29.02.1944**

*«Effectivement, lorsque le sac me fut enlevé de la tête, je me trouvais dans une pièce sinistre du fort, sans aucune fenêtre ni autre ouverture sur l'extérieur. Dans la pièce Max, Vits et deux autres gestapistes. Une table, derrière, une chaise. Sur la table au centre un bloc-notes et à gauche par rapport au siège, une machine à écrire avec feuille engagée, visiblement destinées à noter "les aveux", à droite le "nerf de bœuf" et une boîte d'où sortaient une cordelière avec fiche électrique et un câble muni d'une pointe métallique.*

*(...) Le "nerf de bœuf" était constitué d'un manche sur lequel était fixée une lanière dont j'estimais approximativement la longueur à 1m50 et le diamètre à 2 cm. environ. En somme ce fouet dont j'ai éprouvé les effets, servait à la flagellation du torturé; par sa flexibilité même, il provoquait une vive douleur, persistante du fait des longues et larges meurtrissures. (...) Pour en revenir au "Bunker", contre un mur il y avait aussi une espèce de brasero ou de feu ouvert, je ne me souviens plus exactement de sa forme, rempli de combustible noir sur lequel se trouvaient des fers. Le feu n'était pas allumé mais apparemment les instruments étaient destinés à être chauffés en vue de la torture. Accrochée à un mur, une poulie avec un câble enroulé, à un bout un crochet, à l'autre un anneau pouvant être accroché à un gros clou à hauteur d'homme.*

*Sans autre arrêt que la répétition de ces questions, ce furent de la part des sbires de la Gestapo se relayant ou conjointement, mais particulièrement de Vits, des coups de poing dans la figure et l'estomac, des coups de pieds dans les jambes, dans le ventre, dans les parties génitales, la flagellation avec le nerf de bœuf sur tout le corps. Assez rapidement après le début de la séance, mes mains furent attachées par des menottes derrière le dos, le crochet au bout du câble passant dans la poulie accroché entre les deux menottes. Je fus hissé à une certaine distance du sol, les bras tordus vers l'arrière, le corps en oblique. Rapidement je ressentis une impression très oppressante de suffocation comparable à celle d'une noyade, du fait de cette position. Les coups de poings et les coups de nerf de bœuf pleuvaient. Je saignais à nouveau du nez.*

*A certains moments, sous les coups, le corps suspendu tournait au bout du câble. De temps à autre, l'anneau passé dans le clou au mur était détaché et les flics me laissaient dégringoler sur les jambes et les genoux, puis brutalement j'étais hissé à nouveau, et à plusieurs reprises successivement.»*

**Jacques GRIPPA, détenu n° 2279 - Breendonk, 10.07.1943-06.05.1944**  
**GRIPPA, J. Chronique d'une époque, 1930-1947. Antwerpen, 1988, p. 235**

# TORTURES

## DOCUMENT 5

«**JULIUSBERGER**, un journaliste berlinois, s'était permis de publier des pamphlets contre le régime. (...)»

Il avait quitter sa patrie au moment de la terreur. Comme il était de nationalité allemande, dès le début de la guerre, il fut mis dans des camps de concentration par les Belges. Après les événements tragiques de 1940, il tomba dans les mains de la Gestapo. C'est ainsi qu'il échoua à Breendonck, à peu près au moment de mon arrivée.

Bien vite, il connut toutes les misères... d'autant plus qu'il voulut faire montre d'un esprit d'indépendance. Comme un jour il se plaignit de l'insuffisance et de la mauvaise qualité du pain, on l'accusa de "Meuterei", de mutinerie!

On l'obligea à creuser sa propre tombe mais il ne fut pas fusillé; son martyre continua.

Tout le monde s'acharna sur lui, la meute des soldats, des sous-offs, des "zugführers". Et l'horrible déchéance physique et morale s'accrut. Il perdit tout sens de dignité humaine.

Supplicié par l'horrible faim, tout lui était bon, pourvu qu'il mangeât. (...)

Comme tant d'autres, il essaya de terminer sa pauvre existence en se noyant dans le fossé qui entoure le fort. On le repêcha. Ce fut de nouveau le cachot.

Même des soldats eurent pitié et lui passèrent des croûtes de pain.

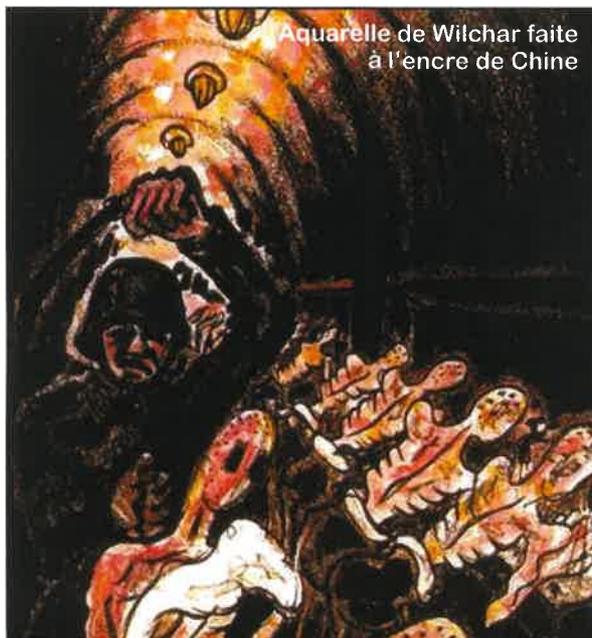
Il était trop tard, et dans la mort, lui aussi, trouva la délivrance.

Cette histoire lamentable n'en est qu'une entre mille.»

Jacques OCHS, détenu n° 56 - Breendonk, 07.12.1940-20.02.1942  
OCHS, J. Breendonck. Bagnards et bourreaux. Bruxelles, 1947, p. 44-46

«(**JULIUSBERGER**), un Juif allemand qui été arrêté en France, était allé réclamer chez Schmitt au sujet de la nourriture. Schmitt l'a fait aller sur les remparts, lui a dit qu'il allait le tuer en le menaçant de son revolver. Il l'a obligé à creuser sa tombe dans le sable. Arrivé à moitié de la profondeur du trou, Schmitt lui a dit qu'il pouvait aller et il a rejoint le chantier. **JULIUSBERGER** est mort 2 ou 3 mois plus tard, du défaut de nourriture et surtout des coups [...]»

Jacques FRYDMAN, détenu n° 2 - Breendonk, 21.09.1940-29.01.1942  
[© Auditorat Militaire, Bruxelles, Procès de Malines]



[© Fort Breendonk]